

L'originalité suisse des concours publics : dialogue, durée, expertise et usages au centre !

Il n'est guère besoin d'aller loin pour se dépayser ! Être membre d'un jury en Suisse amène à revoir ses habitudes françaises pour découvrir des modes de faire qui laissent plus de temps au temps, où le président du jury n'est pas le maire ou un représentant des pouvoirs publics, où l'on se donne le loisir de laisser une chance à tous les concurrents sans vouloir éliminer au départ et le plus vite possible les projets qui nous séduisent moins. C'est expertiser à plusieurs, se nourrir des expertises professionnelles thématiques venues éclairer les mille et un sujets concernés par le site mis au concours. La France serait sans doute singulière à cet égard par la forte présence des élus et la présidence des jurys qui revient quasiment toujours aux élus, (alors que ce n'est

qu'exceptionnellement le cas en Europe) la moindre présence des maîtres d'œuvre, le temps court de la prise de décision, l'aptitude à procéder par exclusion des projets les moins appréciés sans parfois prendre le temps d'en saisir toute la portée. Des leçons à en tirer et notamment que laisser du temps au temps n'est pas inutile dans ce monde accéléré, d'autant que les projets engagent les collectivités sur une longue durée. Une belle démonstration est apportée ici par Lausanne qui montre une direction spécifique en ayant associé fortement les usagers dans un processus participatif exceptionnel sur un projet de recomposition de deux grandes places centrales : Riponne-Tunnel. L'exotisme à la Suisse !

*Un atelier conçu et animé par
Ariella Masboungi, Grand Prix de l'urbanisme 2016.*

Exposition historique



la Ville a organisé une exposition historique montrant l'évolution des places de la Ripponne et du Tunnel.



Depuis septembre 2018, la démarche participative s'est déployée au travers d'ateliers ciblés, de balades urbaines et d'un grand week-end avec les habitants.

LAUSANNE, UN CONCOURS OUVERT POUR LE PROJET PHARE DE LA VILLE : « RIPONNE – TUNNEL »

Mal aimées des Lausannois en raison de leur taille et de la part trop large réservée à la circulation, les places de la Riponne et, dans une moindre mesure du Tunnel, n'en demeurent pas moins emblématiques de la capitale du Canton de Vaud : centrales, ces « jungles de béton » sont le lieu des marchés ou des manifestations et disposent d'un potentiel évident de transformation. Tandis que la Ville les qualifie d'« échecs urbanistiques », les habitants les souhaiteraient lieux de vie et de rencontres : c'est là tout l'objet du projet que Lausanne a mis au concours pour tenter d'y parvenir. Un programme d'autant plus crucial que – depuis les années 1960 – les tiroirs de la ville regorgent de propositions systématiquement rejetées par la population ! Dans ce contexte, la Ville a opté pour une procédure ouverte et participative, permettant d'avancer dans un cadre inclusif et fédérateur. Annoncé dans le programme de législature du Syndic de Lausanne (le maire), Grégoire Junod, et lancé au printemps 2019, le concours international « d'idées » annonçait, dans sa formulation, une approche singulière forgée dans la tradition suisse du dialogue et de l'ouverture, assez différente des modes de faire à la française.

DES JURYS MAJORITAIREMENT PROFESSIONNELS

En territoire helvétique, c'est d'abord la composition des jurys qui frappe les Français. Alors qu'en métropole la présidence revient irrémédiablement aux élus, à Lausanne, conformément à une habitude suisse confortablement installée, Grégoire Junod a préféré laisser ce rôle-clé à Pierre Feddersen, architecte-urbaniste renommé, œuvrant auprès de différentes villes et cantons suisses et rompu à la présidence des jurys de concours d'urbanisme. « En tant qu'élus, nous n'avons pas le temps d'entrer dans un process lourd et je n'ai pas l'impression que ce serait fécond par ailleurs! » confie le Syndic. Par ailleurs, la composition du jury, minutieusement encadrée par le règlement 142 de la Société des Ingénieurs et des Architectes (SIA), prévoit une majorité de membres professionnels quand la France atteint rarement plus d'un tiers de jurés relevant de la maîtrise d'œuvre! Et s'il revient au maître d'ouvrage de sélectionner les membres du jury, en Suisse, ceux-ci doivent justifier, pour la moitié d'entre eux, d'une indépendance vis-à-vis du commanditaire. « Loin d'être dans le fait du prince, il y a généralement une bonne écoute entre élus et experts, aussi bien quant aux concepts urbanistiques, aux approches relevant du paysage ou encore des ambitions climatiques » explique Yves Bonard, adjoint au chef de service de l'urbanisme à la Ville de Lausanne. Un paysage on ne peut plus démocratique et qui, pourtant, n'a pas suffi au Syndic de Lausanne : invité par la SIA à une conférence interrogeant le caractère démocratique des concours publics, Grégoire Junod avait déjà mis les pieds dans le plat, il y a quelques années, en dénonçant une « privatisation des concours par les experts de l'aménagement », désirant associer davantage les usagers. « Cela a été le point de départ d'une forme nouvelle de concours que nous avons pu tester avec Riponne-Tunnel » et qui fut finalement esquissée avec l'accord de la SIA. Plus de 70 entretiens, 7 balades urbaines, 11 ateliers et une représentation de la population lausannoise atteignant le cinquième des membres du jury ! Jamais des habitants n'avaient été autant impliqués dans le choix d'un projet phare de centre-ville à Lausanne! « Il est intéressant, y compris pour les architectes et les spécialistes, d'avoir cette confrontation avec l'usager », indique le Syndic qui espère, par cette démarche productive, « aboutir à un résultat plus consensuel ».

UNE LARGE REPRÉSENTATION DE LA POPULATION

Tout a commencé par une exposition historique, tenue sur les lieux mêmes des concours] montrant l'évolution des places de la Riponne et du Tunnel sur le temps long : « cela nous semblait important de partager une culture commune avec la population » explique Yves Bonard. Pour créer le débat, la Ville exposa également les différentes propositions de réaménagement qu'elle a vu émerger depuis près d'un siècle. « Ce grand diagnostic participatif nous a permis de lancer le concours ! » C'est ensuite de façon progressive et itérative, en garantissant le débat public et la transparence que la Ville a décidé de mobiliser Les usagers. Suite à une mobilisation touchant au moins 500 Lausannois, quatre habitants/usagers des deux places objets du concours ont été tirés au sort et désignés membres du jury. Ils étaient accompagnés de seize habitants/usagers - également tirés au sort parmi l'échantillon de population ayant manifesté un intérêt - chargés d'émettre des recommandations à leurs représentants dûment désignés. En tout, pas moins de 34 projets internationaux sélectionnés suite à l'appel d'offre et émanant de professionnels de l'aménagement leurs ont été présentés.

UN PROCESSUS ORGANISÉ PAR DES PROFESSIONNELS

L'organisation et le déroulé des concours suisses d'urbanisme sont entièrement diligentés par des professionnels externes à la Ville, ce qui est parfois le cas en France également, mais plus rarement. Ainsi, pour « Riponne-Tunnel », l'appel d'offre et l'organisation technique du concours ont été gérés par une agence spécialiste en la matière : garant du respect de la procédure (anonymat, respect des délais, contrôle de la concurrence déloyale...), le bureau Fischer Montavon et associés s'est notamment chargé de la rédaction du cahier des charges du concours puis de l'examen préalable des dossiers. Une fois estampillées « conformes », les différentes offres ont fait l'objet d'un examen thématique par des experts de tous horizons (spécialistes de la mobilité, de l'économie, du logement - généralement des fonctionnaires de la Ville - ou encore issus de la société du parking implantée place de la Riponne). Cette analyse a été présentée aux vingt membres du jury, précédée d'exposés plus généraux sur les différents thèmes comme le patrimoine, la circulation, le fonctionnement des marchés, des commerces, etc. La composition du jury comprenait, outre les 4 jurés usagers,

des représentants de la maîtrise d'ouvrage - le Syndic bien sûr, agissant en qualité de vice-président, et des membres des services Architecture, Parcs et domaines et Urbanisme de la Ville - ainsi qu'une majorité d'experts : architectes, ingénieurs, paysagistes et urbanistes, dont certains européens, comme la française Ariella Masboungi et la danoise Louise V. Kielgast (Agence Gehl).

Lors du premier tour et devant le nombre de projets en lice, le jury s'est réparti en groupes de quatre, chacun se voyant attribuer 8 projets à examiner minutieusement avant de les présenter aux autres groupes. « Ce travail à quatre mains, explique l'urbaniste membre du jury Ariella Masboungi, nous a permis de comprendre et d'appréhender l'ensemble des facettes des projets quand, seuls, nous ne les avons parfois compris qu'à 60%. » Un premier tour qui aura duré près de 4h et pour lequel les éliminations (n'excédant, à ce stade, pas le tiers ou le quart des projets en lice) ont été d'autant plus rares que la voix d'une seule personne suffisait à ne pas écarter un projet. Loin de saper, on explique, on débat, on convainc et l'exercice est d'autant plus compliqué qu'habitants et spécialistes ne sont pas toujours sensibles aux mêmes projets : davantage séduits par les images vertes et habitées que par les stratégies urbaines, les habitants questionnent, bien souvent, les choix des experts sans que cela n'empêche, au bout du compte, d'argumenter pour arriver au consensus. Dans cette procédure particulièrement délibérative, le rôle du président du jury est évidemment clé : « il a été capital pour nous d'avoir un urbaniste aussi expérimenté que Pierre Feddersen : en grand pédagogue, il nous a notamment permis de garantir une bonne répartition du temps de parole et une écoute mutuelle » confie Yves Bonard. Un deuxième round s'est centré sur un examen plus approfondi des projets retenus. Ici encore, le temps long (une journée entière) laissant place à la discussion, constitue la clé majeure de l'inclusion. Cela d'autant plus que les usagers ne sont souvent pas sensibles aux mêmes types de projets que les jurés professionnels : « plébiscitant des projets encombrant l'espace par de trop nombreux aménagements, mobilier urbain mais aussi une végétation trop prégnante sur la totalité de l'espace disponible qui aurait rendu la tenue du marché impossible, les habitants ont demandé au jury de les éclairer sur les raisons du rejet de leurs projets favoris, sans pour autant mettre en cause le choix effectué de manière collective » témoigne Ariella Masboungi. L'écoute mutuelle prend du temps et exige donc un respect réciproque indispensable au processus. Prendre du temps, ajoute Pierre Feddersen, « c'est aussi une question

de respect pour le travail produit par les concurrents ». A l'issue du second tour, sept projets ont été retenus dont trois semblaient se démarquer. Et, démarche participative oblige, c'est depuis le palais de Beaulieu et devant un public de 500 personnes que les délibérations filmées du jury ont été retransmises en direct le 30 novembre 2019 ! « Le projet lauréat est celui des espagnols Silvia Gonzalez Porqueres et Andreu Pont mais c'est avec ces sept projets que nous allons poursuivre la réflexion » explique Yves Bonard. Aujourd'hui, la Ville travaille à l'élaboration d'un master plan, « une image directrice suffisamment fiable qui permettra d'orienter la mise en œuvre du projet dans les années à venir ». Au final « cela a été un succès et c'était intéressant ! » s'enthousiasme le Syndic. « En matière de concours, les citoyens parlent souvent de boîte noire mais nous souhaitons avancer avec le maximum de transparence et d'influence possible » confie Yves Bonard. Quant au Syndic, il se veut résolument optimiste sur les étapes à venir. Même s'il a dû repousser la mise en œuvre des premiers aménagements provisoires de 2020 à 2021 en raison de l'épidémie de COVID, Grégoire Junod espère un accueil consensuel du réaménagement final, prévu entre 2024 et 2026. Pour l'heure, la ville réfléchit à la manière de construire un projet résilient garantissant « la compatibilité des usages dans l'espace public » et capable de tirer les leçons de la pandémie. Et même « s'il est encore trop tôt pour avancer sur la base de principes consolidés, nous réfléchissons déjà à la manière d'intégrer les enjeux de distanciation sociale dans la mise en place du mobilier urbain ou dans l'organisation d'itinéraires de déambulation », signale Yves Bonnard.



Exposition concours 2020: Le 7 octobre 2020, les résultats du concours ont fait l'objet d'une exposition publique sur les places de la Riponne et du Tunnel. Des débats publics ont été organisés afin de poursuivre les échanges autour de l'image directrice qui orientera le développement à long terme du secteur.

TUNNEL - RIPONNE : UN PROJET CENTRAL DANS LA POLITIQUE URBAINE DE LAUSANNE

Alors que Lausanne a accueilli en octobre dernier une exposition publique de l'ensemble des projets du concours d'idées et une première esquisse du master plan, la dynamique générale dessine une reconquête du centre-ville par le piéton, passant par une diminution de la circulation et du stationnement et repensant l'accès au parking situé place de la Riponne. La construction d'un nouveau bâtiment face au palais de Rumine définissant un nouveau front sur la place est également évoquée. Tenant compte du paradigme de changement climatique, la ville prévoit de repenser ces espaces très minéralisés en augmentant sensiblement la végétation. Autre point intéressant : le projet se déploiera sur une double temporalité. Outre les projets lourds et sur le temps long précédemment évoqués, des aménagements tests, transitoires et éventuellement réversibles (la suppression de places de parking ou la création d'îlot de fraîcheur végétalisés par exemple) devraient voir le jour dès 2021. Permettant de poursuivre la dynamique participative, ces aménagements feront l'objet d'un bilan avec les usagers, lesquels pourraient, à tout moment, se prononcer sur leurs pertinences à plus long terme. « Depuis une quinzaine d'année, Lausanne a beaucoup développé ses transports publics mais, elle a, en revanche, accordé assez peu de soin aux aménagements, explique Grégoire Junod. Contrairement à d'autres villes européennes, nous n'avons jamais réalisé de projets de réaménagement urbain autour de places publiques du centre-ville. Tunnel-Riponne tient donc, à mon sens, une place centrale dans la politique de la ville en matière d'espaces publics, ceci pour les dix années à venir ! »

■ Clélia Fortier